

Dispositif d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche nationale d'offre proposée en termes de Gestion Prévisionnelle des Métiers et Compétences (GPMC), il est complémentaire à la démarche de cartographie régionale des métiers et peut s'articuler en soutien aux actualités réglementaires.

Le **dispositif d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences** est basé sur deux volets pouvant être mobilisés de manière indépendante.

BÉNÉFICIAIRES

La partie **accompagnement** du dispositif s'adresse aux **établissements** de toute taille et tout secteur d'activités ou groupes d'établissements (GHT, directions communes, GCSMS...).

La partie **formation** s'adresse aux **personnels en situation d'évaluateurs : encadrants** (soignants, administratifs, logistiques, techniques ou médicaux) et aux agents des services RH.

PRESTATIONS

Deux prestations sont mises à disposition :

- 1. L'accompagnement des établissements** : il s'agit de déployer le management des métiers, emplois et compétences à l'échelle d'établissements ou groupe d'établissements en lien avec les projets sociaux, projets d'établissements et/ou projet de territoire.
L'accompagnement comprend 3 modules.
 - a. Module 1 « Diagnostic et cadrage de l'accompagnement »** : Dresser un état des lieux de la situation en terme de GPMC et proposer un plan d'actions avec un accompagnement associé (1 jour maxi).
 - b. Module 2 « Formation-action »** : Permettre aux acteurs concernés d'acquérir ou de développer des compétences en termes de management des métiers, emplois et compétences (6 jours maxi).
 - c. Module 3 « Appui opérationnel »** : Faciliter et outiller la mise en œuvre des actions de management des métiers, emplois et compétences (mobilisation en fonction des besoins).
- 2. La formation des encadrants à la réalisation des entretiens professionnels et de formation et à l'intégration du management des compétences dans leurs pratiques managériales** : il s'agit de maîtriser la réalisation d'un entretien professionnel et de formation et d'intégrer la notion de compétences dans les pratiques managériales.

PLANNING ET ORGANISATION

Les prestations sont mobilisables jusque 2022. L'accompagnement se fera dans les établissements et le lieu de formation sera déterminé de façon à limiter au maximum les déplacements des agents.

POURQUOI S'ENGAGER ?

Ce dispositif peut être complémentaire à d'autres prestations (cartographie des métiers, compétences-clés, QVT, maintien dans l'emploi) et outils ANFH. Le dispositif déployé permet de renforcer les politiques et processus RH au sein des établissements. La prestation d'accompagnement est personnalisée ; **l'établissement choisit sa démarche : accompagnement et/ou formation à destination des encadrants.**

LETTRE D'ENGAGEMENT

La signature de la lettre d'engagement est nécessaire afin de bénéficier des prestations du dispositif. Signée par le Directeur d'établissement, elle contient le contact de la **personne référente** du dossier au sein de l'établissement.